

	Règlement TRJV Comité d'Aquitaine	2015	Version: 02
		Date: 12/02/2015	Page: 1 de 9

1. DEFINITION

Le Comité d'Aquitaine met en compétition le Trophée Régional des Jeunes Vététistes. Tout concurrent qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Chaque manche du TRJV comporte au minimum 2 disciplines parmi les 4 possibles : Cross-country, Trial, Descente, Orientation.

Un délai minimum de 15 jours entre deux compétitions du TRJV doit être respecté pour éviter une saturation précoce des jeunes vététistes.

La présence d'au moins un arbitre est obligatoire pour l'établissement des classements des diverses épreuves.

Les seules autorités compétentes pour l'application du présent règlement et bon déroulement de la course (parcours, sécurité) sont le collège des arbitres et la CRVTT (commission régionale VTT).

Pour tout point non traité par le présent règlement, se référer au règlement national.

2. PARTICIPATION

Le TRJV est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC ainsi qu'aux non licenciés.

Pour les non licenciés et les licenciés à d'autres fédérations (sauf mention sur la licence et convention), la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve, ainsi qu'une autorisation parentale signée par les parents est obligatoire.

La carte FFC à la journée est disponible auprès des organisateurs au tarif de 8€. Somme déductible dans l'année et dans la limite de 2 (16€) de la licence FFC jeune.

3. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégorie	Année de naissance
Poussin F & G	Né en 2008 - 2007
Pupille F & G	Né en 2006 - 2005
Benjamin F & G	Né en 2004 - 2003
Minime F & G	Né en 2002 - 2001
Cadet F & G	Né en 2000 - 1999

Seule l'année de naissance est prise en compte.

Les pré-licenciés garçons et filles sont intégrés à la catégorie poussins.

	Règlement TRJV Comité d'Aquitaine	2015	Version: 02
		Date: 12/02/2015	Page: 2 de 9

4. ENGAGEMENTS

Les engagements devront se faire par mail à l'aide du document spécifique envoyé par la CRVTT, 4 jours francs avant la course sous peine de majoration.

Les droits d'engagement sont proportionnels à la nécessité d'organisation.

Un surplus peut être demandé pour chaque inscription sur place.

Les droits d'engagement seront à régler directement à l'organisateur.

La liste des engagements sera publiée sur le site internet du Comité d'Aquitaine de Cyclisme au plus tard le vendredi soir précédant l'épreuve.

5. MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Chaque concurrent n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT pour les épreuves de la journée du TRJV.

Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre et de la fourche qui doivent rester identiques pour l'ensemble des épreuves. Par ailleurs, le diamètre des roues doit rester le même pour l'ensemble des épreuves.

Les vélos admis doivent répondre aux normes de sécurité élémentaires :

- freins en état de fonctionnement
- embouts de guidon bouchés
- absences de parties saillantes
- les embouts de guidon ou « cornes » ne sont pas admis sur les épreuves
- de descente et de trial

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.

Les arbitres se réservent le droit de refuser le départ à tout participant présentant un vélo jugé non conforme.

Pendant les épreuves, les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

6. PREMIERS SECOURS (exigences minimales)

La présence d'un poste de premiers secours est requise pour toute manifestation.

Pour chaque épreuve, l'organisateur doit mettre en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours.

Des véhicules doivent être disponibles pour rejoindre rapidement les zones difficiles. Les zones à risques potentiels doivent être au préalable clairement identifiées et être rendues accessibles aux véhicules de secours.

En cas d'arrêté préfectoral spécifiant des moyens de secours, l'organisateur aura l'obligation de se conformer à la réglementation générale ainsi qu'à l'arrêté préfectoral, en respectant la mesure la plus contraignante.

Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des commissaires. En cas de manquement grave aux règles de sécurité, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

7. CLASSEMENT

Classements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 à 10	100	92	85	79	74	70	66	63	60	58
11 à 20	56	54	52	50	48	46	44	42	40	39
21 à 30	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29
31 à 40	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19
41 à 49	18	17	16	15	14	13	12	11	10	

Grille de points : à partir de la 49ème place 10 points pour tout pilote classé par les commissaires et 5 points pour tout pilote ayant signé la feuille d'émargement.

Un classement individuel par catégorie est établi à chaque manche, incluant tous les concurrents, afin de récompenser les trois premiers garçons et filles de chaque catégorie qui recevront des coupes ou des médailles.

En cas d'ex aequo, priorité sera donnée à l'épreuve du trial puis à la descente et enfin à l'orientation et sera indiquée sur la feuille d'engagement spécifique. (CF point 4)

Les concurrents se verront attribuer à chaque manche un nombre de points correspondant à la somme des points acquis dans chaque discipline.

Ces points seront pris en compte pour le classement de la manche ainsi que pour le classement général du TRJV. Il n'y aura pas de manche « joker ».

Le classement général du TRJV ne prendra en compte que les licenciés FFC Aquitains ou les non licenciés ayant souscrit une licence FFC au comité d'Aquitaine.

Un classement par club Aquitain sera établi après chaque manche de TRJV et donnera lieu à un classement général «club», en totalisant le nombre de points acquis par chaque concurrent.

A l'issue de chaque manche, les organisateurs devront faire parvenir dans les plus brefs délais les résultats au Comité Régional sous format Excel. Ce dernier mettra à jour, pour toutes les catégories, le classement général provisoire du TRJV et le mettra en ligne sur le site du comité d'Aquitaine. (<http://ffc-aquitaine.fr>)

8. TITRES ET RECOMPENSES

A l'issue de la dernière manche du TRJV le classement général final donnera lieu à des récompenses. Le premier ou la première de chaque catégorie se verra décerner le titre de Champion(ne) d'Aquitaine, les deuxièmes et troisièmes recevront une médaille ou une coupe.

9. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de

	Règlement TRJV Comité d'Aquitaine	2015	Version: 02
		Date: 12/02/2015	Page: 4 de 9

trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant. Des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs.

10. PÉNALITÉS

- Assistance matérielle durant l'épreuve: mise hors course
- Absence sur un contrôle de passage: mise hors course
- Circulation en sens inverse du circuit: mise hors course
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé: pénalité de 30 points
- Non-respect du parcours: mise hors course
- Non-port des équipements individuels de sécurité: refus de départ
- Circulation sur la piste de descente en VTT en dehors des périodes de reconnaissance: mise hors course
- Essai durant la course: mise hors course
- Reconnaissance du trial en vélo: mise hors course
- Communication au cours de l'épreuve d'orientation: mise hors course
- Toute attitude antisportive ou manifestation intempestive d'un concurrent ou de son entourage (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les arbitres) peut entraîner la mise hors course.

Les éducateurs habilités accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou reconnaissance à vélo sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline.

11. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées dans les 15 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après affichage des résultats.

Le Collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place.

Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

	Règlement TRJV Comité d'Aquitaine	2015	Version: 02
		Date: 12/02/2015	Page: 5 de 9

12. ÉPREUVE de CROSS COUNTRY

Caractéristiques:

Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants.

Le circuit fermé sera composé d'une boucle de 1 à 7 km, le dénivelé devra être adapté aux catégories.

Départs:

Ils seront donnés selon l'ordre suivant avec en 1^{ère} vague les garçons et en 2^{ème} vague les filles.

Catégories	Distance maximale	Durée minimale	Durée maximale
Poussins F & G	2 km	8 min	10 min
Pupilles F & G	4 km	10 min	20 min
Benjamins F & G	7 km	20 min	30 min
Minimes F & G	10 km	30 min	40 min
Cadets F & G	15 km	40 min	50 min

Zone de départ, mise en grille:

Le placement sur la ligne de départ s'effectuera en fonction du classement provisoire et sur des lignes d'au moins dix pilotes.

Pour la première épreuve, le placement s'effectuera de la façon suivante :

- en fonction du classement de la saison précédente dans la catégorie
- puis les jeunes qui viennent de monter dans la catégorie
- puis les nouveaux dans la discipline.

Les départs se feront avec obligatoirement un pied à terre pour chaque compétiteur

Zone d'arrivée :

Le commissaire technique chargé des vérifications des vélos est la seule personne habilitée à se trouver dans cette zone.

Les concurrents sont considérés en course jusqu'à cette vérification.

Zone de ravitaillement :

Le ravitaillement est autorisé sur l'ensemble du parcours.

Équipement :

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances des circuits comprises.

Réparation et aide extérieure:

Pour les catégories Poussins et Pupilles, une aide mécanique peut être effectuée par les éducateurs, parents ou toutes autres personnes. Bien sûr ce dépannage sera fait dans un esprit sportif sans mauvaise intention sous peines de disqualification de la manche pour le concurrent concerné. Les éducateurs de l'ensemble des clubs seront là pour faire respecter cette règle.

Pour les catégories Benjamins, Minimes et Cadets une zone technique sera aménagée près de la ligne d'arrivée. Chaque compétiteur pourra remplacer tout élément mécanique, une roue complète, un dérailleur, une chaîne, mais non assisté par une tierce personne. Le cadre du VTT ne fait pas partie des éléments mécaniques pouvant être remplacés.

Les parents et éducateurs n'auront absolument pas le droit de suivre les compétiteurs sur le parcours sous peine de disqualification de la manche pour le concurrent concerné.

Modification:

Seul le collège de la commission ou son responsable, l'arbitrage et l'organisateur, se réservent le droit de modifier le programme du cross-country (Timing & parcours).

	Règlement TRJV Comité d'Aquitaine	2015	Version: 02
		Date: 12/02/2015	Page: 6 de 9

13. ÉPREUVE DE TRIAL

Caractéristiques :

Le parcours se situera sur un terrain accidenté permettant les tracés de zones et de segments adaptés aux catégories de pilotes. Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

Les catégories Benjamines, Minimes Filles et Cadettes devront parcourir les zones de la catégorie inférieure.

Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve aura lieu par catégorie sur un parcours composé de 3 ou 4 zones à parcourir une fois.

Chaque zone est divisée en 5 segments.

Équipement:

Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Les pédales plates sont obligatoires (pas de pédales automatiques ou de cale-pied).

Comptage des points:

Chaque segment peut rapporter:

1 point ou 2 points s'il est franchi sans appui et sans poser le pied à terre, ou 0 point si l'on pose un ou 2 pieds, en cas d'appui ou sur simple chute.

Le maximum de points acquis par pilote sera de 24 points (6 points x 4 zones) avec un seul passage.

Sur une ou plusieurs zones, l'organisateur peut aménager un segment à 1 ou 2 points selon la difficulté du segment. Libre choix, ensuite, au pilote d'emprunter le passage qui rapporte le plus de point.

Carton de pointage:

Il sera remis à chaque concurrent un carton de pointage ou seront indiqués : les points obtenus sur chaque zone, le temps réalisé sur la zone chronométrée.

Ce carton doit être conservé jusqu'à la dernière zone où il est remis au responsable de la zone.

En cas de perte, le pilote se verra attribué les points du dernier concurrent moins 1 point.

L'ordre de passage des coureurs de chaque équipe est donné au responsable de la zone après la reconnaissance par le responsable de l'équipe.

Entrée de zone et de segment:

Il est possible de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone.

L'entrée dans la zone ou dans le segment est prise en compte lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne de départ.

La sortie du segment ou de la zone est prise en compte lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne d'arrivée.

Appui:

Appui = partie du corps ou du cycle.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression, ne donnera pas lieu à un échec sur le segment.

Par contre si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur le segment concerné.

Rubalise:

Le concurrent peut pousser la rubalise. Si le concurrent casse ou dépasse la rubalise, il y a échec sur le segment.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme faute.

	Règlement TRJV Comité d'Aquitaine	2015	Version: 02
		Date: 12/02/2015	Page: 7 de 9

Échec:

En cas d'échec sur un segment, le coureur reprend sur le segment suivant avant la limite d'entrée de ce segment, arrêté, pied par terre, à moins d'1 mètre de la ligne. Il dispose de 15 secondes pour repartir. Il peut être tenu par la selle.

Réclamation:

Le commissaire de zone est le seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

Classement:

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points.

Zone chronométrée – ex-æquo:

En cas d'ex-æquo en points, le temps sera pris sur une zone chronométrée (faisant partie des zones proposées), sur la totalité des 5 segments et ceci sans interruption du chronométrage.

Le temps du concurrent sera pris: axe de roue avant sur la ligne d'entrée de zone du 1er segment balisé au sol par un marquage et après passage de l'axe de la roue avant sur la ligne d'arrivée du 5ème segment.

Reconnaissance des zones:

A pied uniquement et par équipe accompagnée d'un cadre technique accrédité pour le club. Temps imparti 5mn par équipe de 5 concurrents.

Incident mécanique:

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) au début du segment suivant celui où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5mn après le passage du dernier coureur.

Si cet incident se passe sur la zone chronométrée, le chronomètre continue à tourner.

Classement final épreuve trial:

Il prendra tout d'abord en compte le nombre de points réalisés sur les 4 zones puis les points réalisés dans la zone chronométrée et enfin le temps réalisé dans cette même zone en cas d'ex-æquo.

	Règlement TRJV Comité d'Aquitaine	2015	Version: 02
		Date: 12/02/2015	Page: 8 de 9

14. ÉPREUVE DE DESCENTE

Caractéristiques:

Le parcours suffisamment technique, privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. La distance du tracé sera inférieure à 1.5 km pour les catégories Benjamins, Minimes et Cadets.

La distance du tracé sera inférieure à 500 m pour les catégories Poussins et Pupilles.

Ordre de départ :

Il s'effectuera par catégorie :

- 1er départ Benjamins F & G
- 2ème départ Minimes F & G
- 3ème départ Cadets F & G
- 4ème départ Poussins F & G
- 5ème départ Pupilles F & G

Il est possible de tenir le pilote par la selle afin de l'équilibrer avant le départ.

Cet ordre pourra être modifié par le collège arbitral, pour des raisons d'organisation.

Pour chaque catégorie, les coureurs s'élanceront dans l'ordre des dossards ou dans le sens inverse du classement général du matin s'il a eu lieu.

Chaque coureur sera espacé de 30 secondes et une pause minimum de 5 minutes aura lieu entre les différentes catégories et les ouvreurs.

Équipement:

L'ensemble des participants, coureurs et encadrements, devra disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- casque intégral obligatoire ainsi que protections dorsales couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque,
- coudières et genouillères,
- manches longues, pantalons longs ou jambières complètes,
- gants longs.

Tout système d'anti déraillement sera interdit.

Vérification:

Le port de ces équipements sera contrôlé par les commissaires de course au sommet avant le départ.

Reconnaissances officielles:

Elles auront lieu suivant un ordre établi, catégorie par catégorie et par ordre identique au départ.

Lors des reconnaissances, la piste sera médicalisée.

En dehors de ces périodes l'accès au parcours sera INTERDIT.

Le port de l'équipement de sécurité pourra être contrôlé tout au long du parcours.

1 reconnaissance minimum pour chaque pilote.

Course:

L'organisateur a le choix de faire effectuer 1 ou 2 manche. Le classement sera établi en retenant le meilleur temps réalisé par chaque concurrent.

Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve.

Un concurrent rattrapé devra céder le passage.

Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité.

Modification:

A partir des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure (à l'appréciation du collège des arbitres).

	Règlement TRJV Comité d'Aquitaine	2015	Version: 02
		Date: 12/02/2015	Page: 9 de 9

15. ÉPREUVE D'ORIENTATION

Caractéristiques:

Épreuve individuelle dont l'esprit essentiel est la notion d'orientation en milieu inconnu (relation carte/terrain). Les longueurs et difficultés seront adaptées en fonction des différentes catégories.

Équipement:

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Matériel :

Chaque concurrent disposera obligatoirement : d'une carte au 1 : 25000 sur laquelle figureront des points signalant les balises à trouver, d'un carton de contrôle à remettre à l'arrivée.

Fléchage:

Le parcours sera sécurisé: panneaux stop et/ou rubalise sur les chemins non conformes au tracé.

But:

Il s'agit d'une course au score individuel pendant laquelle, il faudra retrouver les balises mentionnées sur la carte:

- Poussins F & G: 3 balises au maximum (encadrés par des accompagnateurs)
- Pupilles F & G: 5 balises au maximum
- Benjamins F & G: 10 balises au maximum
- Minimes F & G: 15 balises au maximum
- Cadets F & G: 15 balises au maximum

Un nombre de points différent sera attribué à chaque balise en fonction de sa difficulté d'accès (technique ou distance).

- Poussins F & G: 10 points / balise
- Pupilles F & G: 6 points / balise
- Benjamins F & G: 1, 2, 3 ou 4 points / balise
- Minimes F & G: 1, 2, 3 ou 4 points / balise
- Cadets F & G: 1, 2, 3 ou 4 points / balise

Ordre de départ des concurrents:

Chaque catégorie (un poussin, un pupille, un benjamin(e), un minime, un cadet(te)) partira toutes les minutes en même temps.

L'ordre des départs sera défini suivant le numéro de plaque par ordre croissant.

Durées de l'épreuve:

Une durée d'épreuve sera imposée en fonction des possibilités des parcours. Cette durée sera communiquée au briefing avant l'épreuve.

Classement:

Il sera basé sur: le total des points affectés aux balises pointées par le concurrent, les pénalités éventuelles, en cas d'ex-æquo, le temps départagera les concurrents.

Pénalités ou sanctions

En cas de dépassement du temps d'épreuve théorique imparti:

Le concurrent sera pénalisé de - 4 points, par tranche de 2 minutes de retard.

La perte des cartons de contrôle entraînera une rétrogradation au classement après le dernier concurrent classé dans les règles